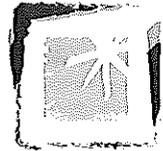


N° DEL/2022-159

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 12 décembre 2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 05 décembre 2022

PRESENTS (24)

Délégués titulaires (23) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre.

Délégués suppléants (1) : M. CHARTIER Pierre.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CHAUMEIL Romain, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Pouvoirs (14) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. LAFON Jean-François,
Mme COURTEIX Nadine a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. DATIN Yves a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme RIVET Murielle,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. VERBRUGGE Dominique a donné procuration à M. VALADOUR Jean-Pierre,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. VILLA Olivier a donné procuration à M. Gérard BRETTE.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : Travaux d'électricité et installation d'une climatisation au Centre aquarécricatif – Demande de DETR

M. le Président propose de remplacer le système d'éclairage actuel du Centre aquarécricatif par un éclairage LEDS, ce qui permettra de réaliser une économie annuelle estimée à 3720,28 € HT sur la consommation électrique.

De plus, il précise que la durée de vie des projecteurs LEDS est 5 fois supérieure aux lampes à décharge, ce qui permet de limiter les opérations de relamping avec location de nacelle.

Le montant des travaux s'élève à 10 668,00 € HT.

L'installation d'une climatisation, raccordée au réseau de chaleur, s'avère également nécessaire.

Un devis a été réalisé par IDEX pour :

- Le rez-de-chaussée – hall d'entrée : 12 536,02 € HT,
- Le rez-de-chaussée – salle de réunion – réfectoire – bureau : 10 301,83 € HT
- Le rez-de-jardin – salle de musculation : 8 903,25 € HT,
- Le rez-de-jardin – salle de gym : 9 806,69 €.

Le montant total de la climatisation s'élève donc à 41 547,79 € HT. Chaque zone peut être réalisée indépendamment.

Une subvention au titre de la *DETR - Rénovation des bâtiments intercommunaux* peut être sollicitée à hauteur de 40%.

En conséquence, M. le Président propose de réaliser les travaux en trois tranches fonctionnelles :

- 1^{ère} tranche : éclairage LEDS pour un montant de 10 668,00 € HT
- 2^{ème} tranche : climatisation du rez-de-chaussée (hall d'entrée, salle de réunion, réfectoire, bureau) pour un montant de 22 837,85 € HT,
- 3^{ème} tranche : rez-de-jardin (salle de musculation et de gym) pour un montant de 18 709,94 € HT.

Le plan de financement serait donc le suivant :

* Tranche n°1 :

- Etat (DETR) : 4 267,20 € (40%)
- Communauté de Communes : 6 400,80 € (60%).

* Tranche n°2 :

- Etat (DETR) : 9 135,14 € (40%)
- Communauté de Communes : 13 702,71 € (60%).

* Tranche n°3 :

- Etat (DETR) : 7 483,98 € (40%)
- Communauté de Communes : 11 225,96 € (60%).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** les propositions de M. le Président,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,

- **Autorise** M. le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 13 décembre 2022
Le Président,**



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières
Charles FERRE

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20221212-DEL-2022-159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022